

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-361 du 15 Décembre 1980

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel de l'intérim du Camarade Soulé DANKORO, Ministre de la Jeunesse et des Sports pour compter du 15 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 15 Décembre 1980, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MJS-
MEMGTP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1
JORPB 1.-